

**DELIBERATION DU CONSEIL MUNICIPAL DE BIRON**  
**Séance du 19 juillet 2018**

L'an deux mille dix-huit le 21 septembre, le Conseil Municipal légalement convoqué, s'est réuni en session ordinaire, sous la présidence de Bruno DESMAISON – Maire -

**Présents** : DESMAISON Bruno- DEMEULENAERE Sébastien - DELCOUSTAL Didier - - - RAMALHO Irène – ROUX Marie-Elisabeth

**Absent** : HO THAM KOUIE Sandra

**Absents excusés** DOMINGIE Noël, - VEYSSIERES Sylvie,

Convocation du 10/09/2018

Nombre de conseillers en exercice : 08 - Nombre de présents:-05-

Nombre de votants 05

**OBJET : Transfert des compétences « eau et assainissement »**

La loi NOTRe du 7 août 2015 prévoit que le transfert des compétences « eau et assainissement » vers les communautés de communes et les communautés d'agglomération, sera obligatoire à compter du 1<sup>er</sup> janvier 2020.

Pour : 5  
 Contre : 0  
 Abstention : 0

La proposition de loi Ferrand-Fesneau relative au transfert des compétences eau et assainissement a été adoptée à l'Assemblée nationale. Le transfert des compétences eau et assainissement aux communautés de communes ne sera pas totalement obligatoire le 1<sup>er</sup> janvier 2020. Si une minorité de blocage (25 % des communes représentant au moins 20 % de la population) le demande, le transfert pourra être reporté au 1<sup>er</sup> janvier 2026 au plus tard.

Le Maire explique à son Conseil Municipal que le Communes de Alles sur Dordogne et Saint Avit Sénieur souhaitent conserver la compétence eau potable jusqu'en 2026.

Fait et délibéré en mairie, les jour, mois et an que dessus.

Au registre sont les signatures.

Pour copie conforme.



Le 27/09/2018

Le Maire

Bruno DESMAISON

